

S/P par commune au titre des séismes sur la période 1995-2016

Fiche indicateur ONRN

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	01/12/2014	Version initiale pour la période 1995-2011
2.0	01/09/2015	Version mise à jour pour la période 1995-2012
3.0	25/01/2017	Version mise à jour pour la période 1995-2013
4.0	08/01/2018	Version mise à jour pour la période 1995-2014
5.0	18/03/2019	Version mise à jour pour la période 1995-2015
6.0	01/07/2020	Version mise à jour pour la période 1995-2016

Affaire suivie par

info@ccr.fr

bipcp.srn.h.dgpr@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Caisse Centrale de Réassurance

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	4
2.	PERTINENCE ET ECHELLE D'UTILISATION	4
3.	DONNEES MOBILISEES ET METHODES	4
4.	LIMITES ET PRECAUTIONS	4
a.	Données	4
b.	Méthode.....	4
c.	Usage.....	4
5.	RESULTATS	5
6.	EXEMPLE D'UTILISATION.....	5
7.	LIENS AVEC D'AUTRES ANALYSES	5
8.	CONTACT	5
9.	S/P PAR COMMUNE AU TITRE DES SEISMES SUR LA PERIODE 1995-2016 (CARTE)	6

1. Définition

Les S/P sont les ratios moyens sinistres à primes. Ils sont calculés à partir des coûts des sinistres séismes et des primes Cat Nat acquises extrapolés à l'ensemble du marché de l'assurance pour la période 1995-2016.

2. Pertinence et échelle d'utilisation

L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale. Les coûts des sinistres séismes sont rapportés à la prime Cat Nat globale. La prime Cat Nat n'est pas ventilée par péril.

3. Données mobilisées et méthodes

Les données sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées par la CCR auprès de ses cédantes sous des formats détaillés sinistre par sinistre ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont prétraitées et intégrées dans les bases de données de CCR.

Après intégration dans les bases de données de CCR, les sinistres sont rattachés aux périls associés en croisant les informations sur les sinistres (localisation, date de survenance et péril) avec la base de données CCR des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles. Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophes naturelles sont exploités.

La base de données sinistres CCR ainsi constituée est de plus en plus représentative de l'ensemble du marché de l'assurance (en moyenne 50%), selon l'ancienneté des exercices.

Pour chaque cédante et chaque exercice de survenance des sinistres, un test de comparaison entre le coût agrégé des sinistres collectés et la sinistralité comptable est effectué. Les données retenues suite à ce test sont extrapolées pour obtenir une répartition par périls de la sinistralité pour l'ensemble du marché de l'assurance.

Les données sur les portefeuilles d'assurance qui servent également à la production de cet indicateur sont collectées par la CCR auprès de ses cédantes sous des formats détaillés risque par risque ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont prétraitées et intégrées dans les bases de données de CCR. Les primes acquises sont corrigées des variations du taux de surprime Cat Nat et du taux de prélèvement au titre du FPRNM pour être comparables d'une année sur l'autre.

La base de données portefeuilles CCR ainsi constituée est de plus en plus représentative de l'ensemble du marché de l'assurance, allant jusqu'à 90%, selon l'ancienneté des exercices.

Les données de portefeuille et de sinistres sont ensuite croisées pour obtenir pour chaque commune le ratio sinistres à primes sur la période 1995-2016, comme la moyenne des S/P annuels définis comme le rapport entre le montant des sinistres et la prime acquise à l'exercice sur la commune.

4. Limites et précautions

a. Données

Malgré la part de marché significative prise en compte dans la base de données CCR, les indicateurs sont estimés en fonction de l'échantillon des données disponibles à la date de leur production et ne reflète donc pas l'exacte réalité de la sinistralité. Les données de portefeuille et de sinistres sont extrapolées à l'ensemble du marché de l'assurance. Un indicateur de représentativité moyenne des données de sinistralité disponibles est fourni pour chaque commune.

Cet indicateur ne couvre pas les outre-mer, mais à ce jour il n'existe pas de reconnaissance pour ce péril sur ces territoires.

b. Méthode

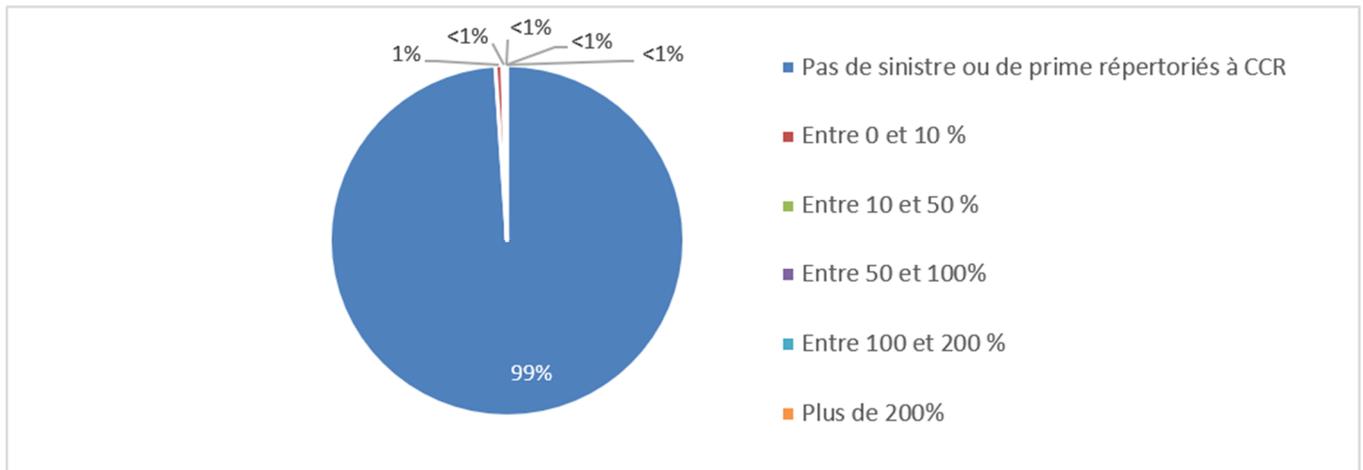
L'extrapolation nécessaire pour disposer d'une vision de la sinistralité pour l'ensemble du marché ajoute une incertitude à cet indicateur, d'où la fourniture sous forme de classes. A chaque mise à jour, chaque commune française peut changer de classe.

c. Usage

Cet indicateur est construit sur la base d'un faible historique et doit donc être utilisé avec précaution : des communes avec des faibles S/P sur la période 1995-2016 peuvent néanmoins être fortement exposées aux séismes

5. Résultats

Pas de sinistre ou de prime répertoriés à CCR	35 378 communes
Entre 0 et 10 %	231 communes
Entre 10 et 50 %	96 communes
Entre 50 et 100%	20 communes
Entre 100 et 200 %	16 communes
Plus de 200%	14 communes



6. Exemple d'utilisation

Permet de mettre en relation la gravité des dommages assurés avec les enjeux assurés. Outre des applications assurantielles en termes de tarification ou d'analyse de portefeuilles, cet indicateur peut aider à prioriser les mesures de prévention à mettre en place.

7. Liens avec d'autres analyses

Pour les périls inondations, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, mouvements de terrain et séismes :

- Nombre de reconnaissances Cat Nat par commune
- Coût moyen des sinistres par commune sur la période 1995-2016
- Coût cumulé des sinistres par commune sur la période 1995-2016
- Fréquence des sinistres par commune sur la période 1995-2016
- S/P par commune sur la période 1995-2016

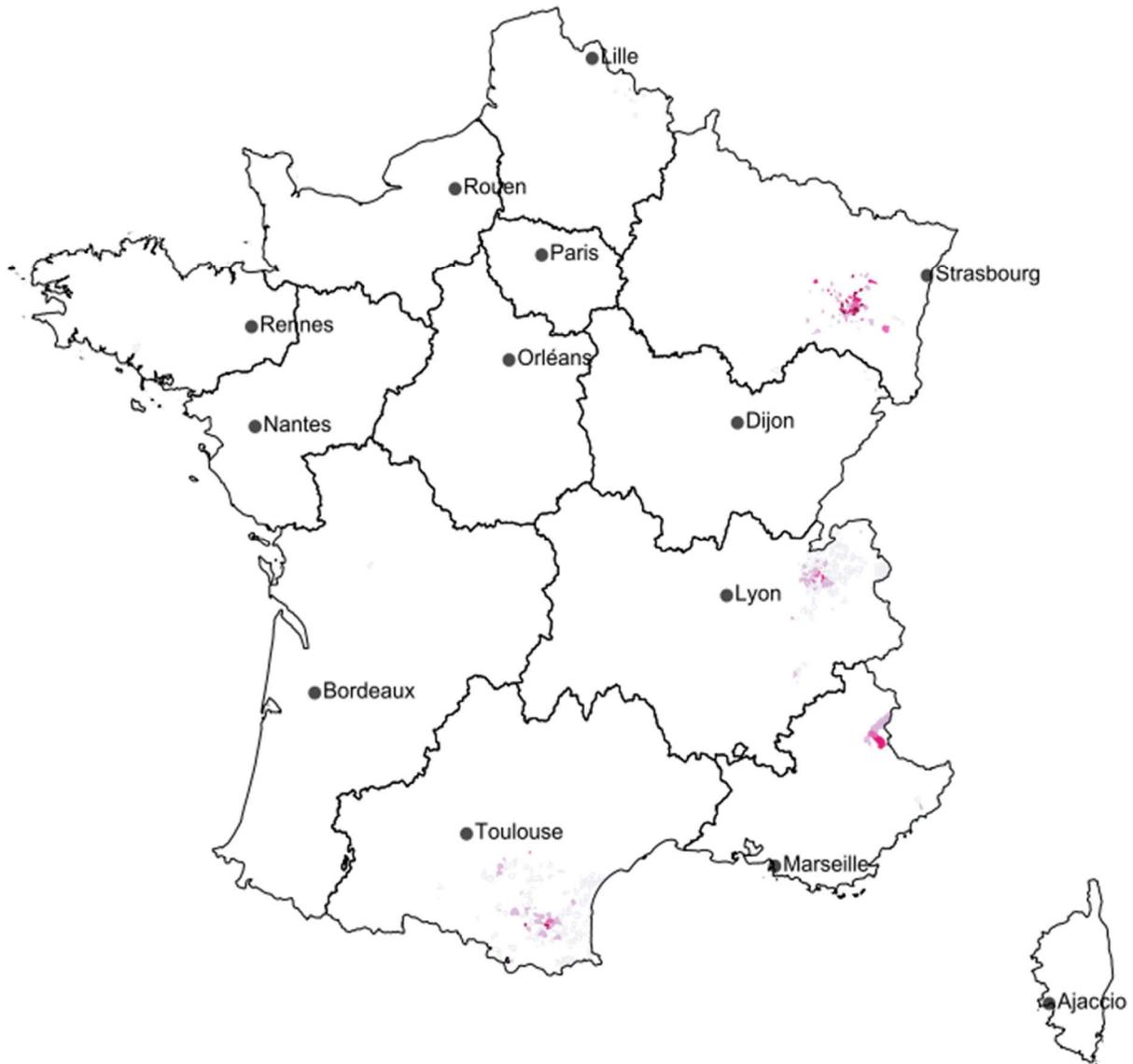
8. Contact

Caisse Centrale de Réassurance
 157 boulevard Haussmann
 75008 Paris
info@ccr.fr

Date de rédaction de la fiche indicateur

Juillet 2020

9. S/P par commune au titre des séismes sur la période 1995-2016 (Carte)



Pas de sinistre ou de prime répertorié à CCR

- Entre 0 et 10 %
- Entre 10 et 50 %
- Entre 50 et 100%
- Entre 100 et 200 %
- Plus de 200%